



Aux

- services cantonaux du cadastre
- autorités cantonales de surveillance du Registre foncier
- Conférence Suisse du Registre Foncier (CSRF)

En les priant de bien vouloir transmettre le courrier aux services concernés et aux autres personnes intéressées

Numéro de dossier: 511.36

Dossier traité par: Monika Boss

Wabern, le 14 novembre 2023

MO-Express n° 2023 / 09

Consultation des modèles de représentation relatifs au modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV

Délai jusqu'au 15 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

C'est en lien avec la révision partielle, resp. totale, des bases légales (OMO¹ et OMO-DDPS²) et avec l'introduction du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 que diverses prescriptions doivent être remaniées ou nouvellement créées. Par ce courrier, nous vous convions à prendre part à la consultation portant sur deux instructions relatives aux modèles de représentation et sur un document s'inscrivant dans ce même cadre.

- Le service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales et l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier (OFRF) ont élaboré conjointement l'instruction **«Modèles de représentation pour le plan du registre foncier, le plan de mutation et le plan de situation»**. Elle remplace l'instruction existante concernant le plan du registre foncier qui date de 2014. Outre le plan du registre foncier, le contenu et la représentation des plans de mutation et de situation sont également décrits dans la nouvelle instruction.
- Le **«Modèle de représentation pour le plan de base de la mensuration officielle»** est décrit dans une autre instruction du service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales qui vient remplacer l'instruction existante datant de 2009.
- Les modèles de représentation associés à tous les thèmes du jeu de géodonnées de base de la mensuration officielle (tels que les points fixes de la mensuration officielle, les immeubles, la couverture du sol, etc.) sont récapitulés dans un troisième document intitulé **«Modèles de géodonnées minimaux de la mensuration officielle, modèles de représentation (chapitre 6)»**. Ce dernier document sera directement intégré à la documentation³ relative aux modèles de géodonnées minimaux de la mensuration officielle à un stade ultérieur.

¹ Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), RS 211.432.2

² Ordonnance du DDPS sur la mensuration officielle (OMO-DDPS), RS 211.432.21

³ Cette documentation comprend le modèle de géodonnées minimal (MGDM) associé à chacun des thèmes. Chaque MGDM sera alors complété par le chapitre 6 mentionné.



Les deux instructions ont été discutées en amont avec la Commission technique (CoTec)⁴ de la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC). Son avis n'a toutefois pas été suivi sur un point: la CoTec recommandait de renoncer aux indications de surfaces et surfaces partielles portées sur le plan de mutation qui ont été conservées dans le projet d'instruction publié ici.

L'annexe B des deux instructions (Cadastra – Police d'écriture et symboles pour le plan du registre foncier et le plan de base de la mensuration officielle (PB-MO)) n'a pas été modifiée par rapport à la version précédente. Elle n'a qu'une valeur informative, sert à la compréhension globale et ne fait pas partie de la consultation.

Les trois documents mis en consultation sont disponibles sous www.cadastre.ch/mo → Aspects juridiques & publications → MO-Express.

Votre prise de position doit nous être communiquée via l'enquête FindMind. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques et propositions de modifications par écrit, pour le 15 décembre 2023 au plus tard, par voie numérique à l'adresse https://findmind.ch/c/modeles_de_representation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous voudrez bien vous mettre en rapport avec Monika Boss, cheffe de projet Mensuration officielle (monika.boss@swisstopo.ch). Nous vous remercions dès à présent de votre soutien.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de la justice
Office fédéral chargé du droit du registre
foncier et du droit foncier

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Mirjam Baldegger, PD Dr. iur., Fürsprecherin
Responsable

⁴ Composition de la CoTec

Fierz Bernard, Amt für Raumentwicklung des Kantons Zürich
Frapolli Claudio, Ufficio del catasto e dei riordini fondiari del cantone Ticino
Grütter Christian, Office fédéral de topographie swisstopo
Reimann Patrick, Amt für Geoinformation des Kantons Basel-Landschaft
Spicher Florian, Service de la géomatique et du registre foncier du canton de Neuchâtel